

Edito

Ce numéro sera le dernier du mandat pour lequel vous nous avez fait confiance en nous élisant. Nous espérons que cette lettre mensuelle, que le bulletin municipal annuel que vous venez de recevoir et que le site internet ont rempli leurs objectifs qui est de vous tenir toujours informés. Nous remercions les associations, les clubs, les enseignants et tous ceux qui nous ont toujours communiqué leurs informations.

Conseil municipal du 24 janvier

Les points suivants ont été débattus :

⇒ Finances

Situation financière

M. le Maire présente la situation financière au 31 décembre pour les 4 budgets de la commune.

Pour le budget général de la commune, dans la section de fonctionnement les recettes se sont élevées à 1 640 190€ (pour un BP de 1 630 000€) et les dépenses à 1 095 956€, cette différence va permettre de dégager un autofinancement à la hauteur de 534 000€ versé sur la section d'investissement.

Les autres budgets (CCAS, EAU et Assainissement) sont dans la même configuration.

Restes à réaliser au 31 décembre 2007

M. le Maire présente au conseil les restes à réaliser dans les sections d'investissement du budget général et des budgets eau et assainissement.

Dépenses d'investissement sur budget primitif 2008

Un certain nombre de travaux et d'investissements ont été réalisés avant le Budget primitif 2008 pour un montant de 31 801€, pour le budget général et 6 120€ pour le budget de l'eau, ces montants seront inscrits sur le Budget primitif 2008.

Tarifs brocante

La traditionnelle brocante aura lieu les 22 et 23 mars (w-e de Pâques), le conseil a fixé les différents tarifs (dont l'entrée 2€).

Taux de l'agence de bassin pour le service d'eau potable

M. le Maire informe le Conseil d'une refonte de la redevance perçue par l'agence de bassin " Seine - Normandie ", cette redevance sera scindée en deux taxes :

- Taxe pour lutter contre la pollution de 0,3213€ / M³
- Taxe sur la modernisation des réseaux de 0,2770€ / M³

⇒ Administratif

M. le Maire fait part au Conseil de l'institution de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR). Cette PVR a été créée par la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003, elle s'appliquera aux nouvelles voiries ou la création de nouveaux réseaux (eau, assainissement, éclairage public). La PVR permet un financement des travaux réalisés par les particuliers qui en bénéficient.

M. le Maire demande au Conseil d'adopter une modification des statuts du SICA Anet, suite au retrait de la communauté des communes du Val de l'Eure.

FEVRIER 2008

Jeudi 21 Février

Club Soleil d'Automne à 14h30
salle communale

Jeudi 21 Février

Permanence de la Mission Locale de
14h à 17h en Mairie

Samedi 23 Février

Comité des Fêtes – Théâtre « Sacré
Georges » à 20h45 Espace Hugo

Mercredi 27 Février

Club Soleil d'Automne – Gym à
15h15 salle communale

Vendredi 29 Février

Conférence et débat « Sur les
chemins de St Jacques de
Compostelle » à 20h30 salle
polyvalente

MARS 2008

Dimanche 2 Mars

Repas des plus de 65 ans.
Espace Hugo – Chérisy

Jeudi 6 Mars

Assemblée Générale du Club Soleil
d'Automne à 14h salle communale

Dimanche 9 Mars

Association St Pierre – Foire aux
Livres à la salle polyvalente

Dimanches 9 et 16 Mars

Elections Municipales et Cantonales
de 8h à 18h00 Espace Hugo

⇒ Travaux

Salle Polyvalente / Centre de Loisirs

Les travaux de l'Espace Hugo étant terminés, la réhabilitation de la salle polyvalente va être réalisée.

Une première réunion avec Mme BOUDARD-CAPON a eu lieu le jeudi 24 janvier. Suite à des demandes formulées (cantine, utilisation de la salle, etc.) Mme BOUDARD-CAPON va revoir le projet établi par M. JUBERT et le présentera à la commission lors d'une prochaine réunion.

Voirie rue des Camélias

Après la très longue " trêve des confiseurs " de la Ste EUROVIA, les travaux ont repris avec comme objectif la fin de ceux-ci fin février début mars.

Travaux divers

L'entreprise MUSCI a réalisé un passage, en grave, entre la rue Parc et la grille d'accès au parc de la Mairie.

Bulletin municipal...

Le bulletin municipal 2008 a été distribué comme prévu avant fin janvier.

Elections municipales et cantonales

Elles se dérouleront les **dimanches 9 et 16 mars**. En ce qui concerne les élections municipales, il s'agira d'élire 19 électeurs(trices) qui formeront le nouveau Conseil Municipal de notre commune. Ce sont les conseiller(e)s qui, une fois élus, voteront ultérieurement pour élire le Maire et ses adjoint(e)s et ce pour une durée de 6 ans. Le conseil municipal est responsable de l'administration communale. Il règle par ses délibérations les affaires de la compétence de la commune. Son fonctionnement est régi par le Code des Communes, qui fixe également ses attributions et le partage des compétences entre l'assemblée communale et son organe exécutif, le Maire.

Les élections cantonales consistent à élire le Conseiller Général de notre canton Dreux-Est. Notre canton comprend les communes de La Chapelle-Forainvilliers, Charpont, Chérisy, Ecluzelles, Germainville, Luray, Mézières-en-Drouais, Ouerre, Sainte-Gemme Moronval et une partie de Dreux. Il y a 29 cantons en Eure-et-Loir. Le Conseil Général est renouvelable par moitié tous les 3 ans. Cette année il y a 15 cantons (dont le nôtre) où un Conseiller Général devra être élu. Rappelons que le Conseil Général définit l'action du département pour l'aide sociale, le logement, la voirie et les transports, l'environnement, le tourisme, l'équipement des communes...

Ces deux élections nécessitent un bureau de vote chacune. Ces bureaux de vote seront donc installés dans l'Espace Hugo. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune. Notons que les citoyens de l'union européenne résidant en France et inscrits sur les listes électorales peuvent participer aux élections municipales et européennes. Mais ils ne peuvent pas participer aux élections cantonales.

Rappel sur le vote par procuration

Il consiste, pour un électeur Chérisien absent ou empêché, à choisir un autre électeur pour voter à sa place. Cet autre électeur (le mandataire) doit être aussi inscrit sur les listes électorales de Chérisy, Le même électeur ne peut détenir plus de deux procurations, **dont une seule établie en France**. Le vote par procuration est possible dans les cas suivants :

- si des obligations professionnelles ou familiales tiennent l'électeur éloigné du lieu du vote ;
- si l'électeur est dans l'impossibilité de se déplacer le jour du scrutin pour des raisons de santé ;
- si l'électeur quitte son lieu de résidence habituel pour prendre des vacances.

Où s'adresser ? L'autorité habilitée à établir une procuration peut varier selon les localités : tribunal d'instance, brigade de gendarmerie. Les résidents à l'étranger se rendront au consulat ou à l'ambassade de France. La présence du mandataire n'est pas nécessaire. Les pièces à fournir varient selon les cas : attestation de l'employeur ou du responsable de centre de formation, certificat médical, contrat de location d'une résidence de vacances, billets de transport, réservation hôtelière, attestation de résidence du maire de la commune de villégiature, formulaire de réexpédition du courrier visé par les services de La Poste, copie d'une demande de congé acceptée par l'employeur... Dans tous les cas, il faut se munir de papiers d'identité. Si son état de santé empêche l'électeur mandant de se déplacer, un officier de police judiciaire peut établir la procuration à domicile.

Attention aux délais ! On peut en principe faire établir une procuration jusqu'à la veille du scrutin. Dans les faits, les électeurs ont intérêt à effectuer les démarches **suffisamment tôt** pour que le mandataire et la mairie puissent recevoir les papiers à temps.

Du coté des associations...

Comité des fêtes

Samedi 23 Février : Théâtre "Sacré Georges" - A l'Espace Hugo à 20h45. Comédie d'Alain Gillard, avec Michel Jeffrault, Pierre Douglas, Chantal Juliot, Emmanuelle Clove, Robert Rollis, ,

L'histoire : un couple de fermiers au confort rudimentaire dont la fille est éprise d'un fils de notable reçoit les parents du jeune homme le soir de la Saint Sylvestre. Quiproquos et situations cocasses se suivent. Comment deux familles ne vivant pas dans le même monde et diamétralement opposées finissent par passer une soirée inoubliable.

Réservez vos places dès maintenant au 02.37.43.76.73 ou 02.37.43.77.71

Tarif Adulte : 20 €, Tarif Enfant – de 12 ans : 10 €.

Date à retenir : Samedi 29 Mars - Karaoké

Association Saint-Pierre

Un grand merci aux 530 spectateurs qui sont venus applaudir nos acteurs le week-end du 2 et 3 février qui jouaient pour le régal de tous "Monsieur Claude". Le talent mais aussi le rire étaient au rendez vous...

Notre association vous invite à sa prochaine **"Foire aux Livres" qui se déroulera le dimanche 9 mars** toute la journée dans la salle Polyvalente de Chérisy. En sortant du bureau de vote, venez nous rendre visite, l'entrée est gratuite.

Football-club

Les intempéries ont contrarié la reprise de nos différents championnats mais les beaux jours permettront de normaliser le cours de la saison. Les jeunes sont en vacances et seuls, les SENIORS maintiennent leur activité.

Les 18 ans ont de fortes chances d'être qualifiés en coupe du district après un excellent parcours.

Les " Seniors A " ont gagné leurs deux derniers matches, ce qui leur permet de voir l'avenir plus sereinement.

Les " Seniors B " ont réalisé, eux aussi, une excellente opération en allant battre La Chaussée d'Ivry. Ils remontent ainsi à la 4^{ème} place. Le mois qui vient sera déterminant pour ces 3 équipes.

On nous prie de communiquer...

◆ Une nouvelle société existe à Raville depuis début février : LM CARTE vous propose de personnaliser vos badges, cartes de visites, cartes de clubs.... Pour tous renseignements, contacter Mme RAMOS au 09 52 51 01 06 –

lmcarte@free.fr

**27^{ème} FOIRE A LA BROCANTE
ET AUX ANTIQUITES**

**SAMEDI 22 MARS ET
DIMANCHE 23 MARS**

**ESPACE HUGO ET COUR DE LA MAIRIE
(30 EXPOSANTS PROFESSIONNELS)**

ENTRÉE 2 €